

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2019-324

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2019-177 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Madame Aurélie PHILIPPE, adjointe au délégué régional et
ordonnateur secondaire au sein de la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de;

DECIDE :

Article 1 : Madame Aurélie PHILIPPE étant appelée à d'autres fonctions, il est mis à ses fonctions d'adjointe au délégué régional au sein de la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm.

Article 2 : La décision n°2019-177 est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH